



## DÉLÉGATION DU LAC-ST-LOUIS



### APERÇU

Toutes les sélections seront effectuées conformément aux normes d'opération des Jeux du Québec, et seront soumises à la Fédération québécoise d'athlétisme ainsi qu'au partenaire régional (URLS) pour validation et approbation.

Le comité de sélection régional, sous la supervision du répondant désigné par la FQA, est responsable de la mise en œuvre de ces critères, et détient l'autorité unique de prendre toutes les décisions concernant la sélection de l'équipe pour les Jeux du Québec.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter M Tony Kwan ([tonykwan@sympatico.ca](mailto:tonykwan@sympatico.ca))

## 1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1.1. LIEU ET DATES DES JEUX DU QUÉBEC

Thetford Mines, Québec, du 28 au 31 juillet

### 1.2. DATES IMPORTANTES

Dates importantes		
DATES	DESCRIPTION	ENDROIT
1 <sup>er</sup> janvier 2017– 2 <sup>e</sup> finale régionale	Période de réalisation des standards "Espoirs Régionaux" (voir tableau en annexe)	
27 mai 2018	Première finale régionale. Afin d'être admissible à la sélection, vous devez participer à au moins une des finales régionales	Stade Fritz-Prévost, Lasalle
À venir	Deuxième finale régionale. Afin d'être admissible à la sélection, vous devez participer à au moins une des finales régionales	À venir
1 <sup>er</sup> janvier 2017 – 2 <sup>e</sup> finale régionale	Période de qualification en vue de la réunion du comité de sélection (voir section 3).	
Après la 2 <sup>e</sup> finale régionale	Réunion du comité de sélection	
9 juillet 2018	Athlètes sélectionnés: Date limite d'inscription	
Juillet (date à venir)	Soirée pré-départ	À venir
27 juillet 2018	Arrivée des délégations à la Finale Provinciale des Jeux du Québec	Thetford Mines, Québec
28 au 31 juillet 2018	Dates de compétition	Thetford Mines, Québec
31 juillet 2018	Retour des délégations	



### 1.3. ADMISSIBILITÉ

Afin d'être admissible à participer à la Finale Provinciale des Jeux du Québec, l'athlète doit :

- Être membre de la FQA
- Être né en 2001, 2002, 2003 ou 2004;
- Avoir participé à au moins une finale régionale de votre région;
- Durant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la deuxième finale régionale, avoir atteint le standard « Espoir Régional » dans au moins une épreuve où il sera inscrit en vue de la Finale des Jeux du Québec. Voir le tableau en annexe.

### 1.4. LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

L'athlète doit représenter la région où est situé son domicile en date du 1<sup>er</sup> mai 2018.

*« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera déterminé en fonction de l'adresse de son domicile, tel que mentionnée sur son bulletin scolaire de l'année en cours\*. L'athlète est présumé domicilié chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidence, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu. »*

\*Note : Une personne a en vertu du code civil du Québec un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps.

### 1.5. SURCLASSEMENT

Autorisé, mais limité à une seule catégorie d'âge. Par conséquent, les athlètes nés après le 31 décembre 2004 ne sont pas admissibles en vue de la Finale des Jeux du Québec à l'été 2018.

### 1.6. ÉPREUVES

Chaque athlète sélectionné peut être inscrit à un maximum de 3 épreuves individuelles et deux relais ou aux épreuves combinées (heptathlon, décathlon) et deux relais.

Les délégations peuvent inscrire 2 athlètes par épreuve individuelle de même qu'aux épreuves combinées et 1 équipe par épreuve de relais.

100m, 200m, 400m, 800m, 1500m, 3000m, 110mH (hommes haies 36"), 100mH (femmes haies 30"), 400mH (hommes haies 33" / femmes haies 30"), 2000m steeple (hommes barrières 33" / femmes barrières 30"), 3000m marche, relais 4x100m, relais 4x400m, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids (hommes 5kg, femmes 3kg), disque (hommes 1.5kg, femmes 1kg), marteau (hommes 5kg, femmes 3kg), javelot (hommes 700g, femmes 500g), heptathlon (femmes), décathlon (hommes).



### 1.7 COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

30 athlètes maximum, 4 entraîneurs, 1 gérant d'équipe.

### 1.8 RÉUNION DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité de sélection régional se réunira suite à la deuxième finale régionale pour finaliser la composition de l'équipe. Seuls les athlètes sélectionnés par le comité seront contactés.

### 1.9 FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription à la Finale Provinciale des Jeux du Québec restent à être déterminés. Le coût inclura la camisole ainsi que le t-shirt de compétition.

## 2 OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE

- Finir au premier rang du classement
- Amener les 30 meilleurs athlètes qui vont donner le meilleur pointage

## 3 PROCESSUS DE SÉLECTION

Les athlètes qui ont satisfait aux critères d'admissibilité énumérés à la section 1.3, seront choisis à la discrétion du comité de sélection. Des exemples des facteurs influençant leurs décisions sont ci-dessous. Il est à noter que cette liste n'est pas exhaustive.

- Classement au premier ou deuxième rang d'une épreuve lors de la finale régionale
- Classement potentiel de l'athlète lors des Jeux du Québec 2018
- Écart relatif de la meilleure performance par rapport au standard requis sur l'épreuve
- Performances réalisées pendant la période de qualification et lors des finales régionales
- Capacité à concourir dans trois épreuves lors des Jeux Québec 2018 (Et y être compétitif)
- Épreuves à combler au sein de la délégation régionale
- Autres facteurs jugés pertinents par le comité de sélection

# JEUX DU QUÉBEC 2018 – THETFORD

## ANNEXE

### NORMES DE NIVEAU « ESPOIR RÉGIONAL » ET ÉQUIVALENCES

Juvénile (U18) féminin		Juvénile (U18) masculin	
<b>100m</b> <i>60m</i>	<b>13.8 / 14.05</b> 8.98	<b>100m</b> <i>60m</i>	<b>12.1/12.39</b> 7.93
<b>200m</b>	<b>28.8/29.11</b>	<b>200m</b>	<b>24.8/25.07</b>
<b>400m</b> <i>300m</i>	<b>1:07.9/1:08.12</b> 47.8/48.02	<b>400m</b> <i>300m</i>	<b>56.3/56.50</b> 40.2/40.39
<b>800m</b> <i>600m</i> <i>1000m</i>	<b>2:39.55</b> 1:55.28 3:28.61	<b>800m</b> <i>600m</i> <i>1000m</i>	<b>2:13.13</b> 1:35.09 2:53.64
<b>1500m</b> <i>1200m</i>	<b>5:30.91</b> 4:14.67	<b>1500m</b> <i>1200m</i>	<b>4:39.50</b> 3:35.24
<b>3000m</b> <i>2000m</i>	<b>12:12.14</b> 7:43.39	<b>3000m</b> <i>2000m</i>	<b>10:15.65</b> 6:30.85
<b>100m haies</b> <i>80m haies</i> <i>60m haies</i>	<b>18.7/18.97</b> 16.1/16.37 11.61	<b>110m haies</b> <i>100m haies</i> <i>60m haies</i>	<b>18.0/18.25</b> 16.9/17.15 10.32
<b>400m haies</b> <i>200m haies</i>	<b>1:16.3/1:16.51</b> 32.1/32.40	<b>400m haies</b> <i>200m haies</i>	<b>1:05.4/1:05.56</b> 28.4/28.71
<b>2000m steeple</b> <i>1500m steeple</i>	<b>8:21.83</b> 5:41.10	<b>2000m steeple</b> <i>1500m steeple</i>	<b>7:01.81</b> 4:44.19
<b>3000m marche</b> <i>1500m marche</i>	<b>19:54.66</b> 8:50.63	<b>3000m marche</b> <i>1500m marche</i>	<b>18:56.74</b> 8:26.94
<b>Hauteur</b>	<b>1.36m</b>	<b>Hauteur</b>	<b>1.65m</b>
<b>Perche</b>	<b>2.10m</b>	<b>Perche</b>	<b>2.65m</b>
<b>Longueur</b>	<b>4.21m</b>	<b>Longueur</b>	<b>5.16m</b>
<b>Triple saut</b>	<b>8.94m</b>	<b>Triple saut</b>	<b>10.75m</b>
<b>Poids 3kg</b>	<b>8.64m</b>	<b>Poids 5kg</b> <i>Poids 4kg</i>	<b>10.13m</b> 11.33m
<b>Disque 1kg</b>	<b>20.79m</b>	<b>Disque 1.5kg</b> <i>Disque 1kg</i>	<b>26.19m</b> 32.08m
<b>Marteau 3kg</b>	<b>23.88m</b>	<b>Marteau 5kg</b> <i>Marteau 4kg</i>	<b>28.44m</b> 31.80m
<b>Javelot 500g</b>	<b>24.00m</b>	<b>Javelot 700g</b> <i>Javelot 600g</i>	<b>34.80m</b> 37.59m
<b>Heptathlon</b> <i>Pentathlon</i>	<b>2703</b> 1978	<b>Décathlon</b> <i>Pentathlon</i>	<b>3620</b> 1922